

---

## Programme de Formation

---

### Comptabilité des opérations de banque

---

#### Organisation

---

**Durée :** 14 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

---

#### Contenu pédagogique

---



##### **Public visé**

Services comptables de banques

Consolidateurs

Utilisateurs d'états financiers de banques : directions des risques, directions financières, contrôleurs de gestion, analystes



##### **Objectifs pédagogiques**

Jour 1

- Maîtriser les principes de comptabilisation en normes françaises des opérations de banque
- Connaître les spécificités du règlement ANC 2014-07
- Analyser les risques bancaires et leur provisionnement
- Comprendre les états financiers publiés

Jour 2

- Maîtriser les principes de comptabilisation en normes internationales des opérations de banques
- Référentiel : IFRS 9 (instruments financiers), IFRS 13 (juste valeur), IFRS 16 (contrats de location)
- Présentation des états consolidés.



##### **Description**

**Jour 1**

Dans une banque, la traduction comptable des opérations relève d'un double défi, celui de leur bonne compréhension, puis celui de leur bonne présentation, et ce dans un contexte multi-référentiel, français et international (IFRS). Par ailleurs, la surveillance prudentielle des établissements bancaires, exercée au plan national et européen, repose sur le socle des états financiers. Cette première session développe l'approche en principes comptables des normes locales françaises.

#### **1. L'appréhension du contexte bancaire**

- Préconisations des régulateurs et normalisateurs français.
- Etats de synthèse : DEU, rapport annuel, reporting RUBA.
- Règlement ANC 2014-01 et plan de comptes PCEC.



- Architecture des traitements avec l'interpréteur comptable.
- 2. Opérations de trésorerie en € et devises**
- Caisse, banque centrale, effets publics.
  - Dettes et créances interbancaires.
- 3. Opérations avec la clientèle**
- Comptes à vue et à terme.
  - Cartographie des crédits à la clientèle.
  - Affacturage.
  - Taux d'intérêt effectif, cas pratique.
  - Notion de douteux et modalités de dépréciation.
- 4. Contrats de location pour les bailleurs (crédit-bail/LOA/LLD)**
- Immobilisations en crédit-bail ou en location simple.
  - Plan d'amortissement des biens loués.
  - Détermination de la réserve latente, cas pratique.
- 5. Portefeuille-titres**
- Les différentes catégories de titres, présentation et évaluation.
  - Comptabilisation des revenus et des dépréciations.
  - Dettes représentées par des titres.
  - Cessions temporaires.
- 6. Instruments dérivés**
- Trading.
  - Opération de couverture.
- 7. Autres passifs**
- Comptes de régularisation, provisions pour risques.
  - Dettes subordonnées.
- 8. Capitaux propres**
- Capital, prime d'émission.
  - Réserves et résultat.
- 9. Synthèse – publication des comptes sociaux des banques**
- Présentation des agrégats réglementaires.
  - Principales informations en annexe.

## Jour 2

Dans une banque, la traduction comptable des opérations relève d'un double défi, celui de leur bonne compréhension, puis celle de leur comptabilisation, et ce dans un contexte multi-référentiel, français et international (IFRS). Par ailleurs, la surveillance prudentielle des établissements bancaires, exercée au plan national et européen, repose sur le socle des états financiers. Cette seconde session développera la comptabilisation en normes IFRS.

### 1. La normalisation comptable internationale

- Cadre conceptuel et principales notions.
- Processus d'adoption européen.
- Format des états de synthèse : DEU, comptes consolidés, reporting FINREP-COREP.
- Mapping entre le plan de comptes PCEC et les agrégats IFRS.
- Architecture des traitements et interprétations spécifiques.

### 2. Les actifs financiers, classements et évaluation IFRS 13

- Les 4 classes d'actifs financiers d'IFRS 9, cas pratiques.

- Spécificité des titres de capitaux propres.
- Les reclassements possibles.

### 3. IFRS 9 : dépréciation des actifs financiers

- Définition des 3 niveaux de risque, incidence sur le calcul des pertes attendues.
- Illustration de calculs de PD/LGD.
- Comptabilisation des pertes attendues, annexes comptables spécifiques.
- Comparatif avec l'approche prudentielle.
- Traitements dérogatoires pour le Covid-19.

### 4. Contrats de location avec IFRS 16

- Périmètre, seuils et exceptions.
- Approche financière (IFRS 16) pour le droit d'utilisation chez les preneurs.
- Comptabilisation chez les bailleurs : leasing financier et opérationnel.

### 5. Principes de comptabilité des dérivés

- Juste valeur : cas pratiques.
- Introduction aux stratégies de couverture.
- Macro-couverture : gestion du risque de taux, traduction dans les états financiers.
- Illustrations et cas pratiques.

### 6. Comptabilisation des passifs

- Mode de comptabilisation des dettes.
- Dérivés incorporés.
- Passifs probables et éventuels.

### 7. Distinction dettes / capitaux propres

- Exposé de l'approche IAS 32 et de ses amendements.
- Illustration d'instruments hybrides, leurs différents impacts sur les états financiers.

### 8. Synthèse – publication des comptes sociaux des banques

- Présentation détaillée des états financiers consolidés.
- Principales informations en annexe IFRS.

#### **Prérequis**

Principes ou pratiques comptables de base acquis.

#### **Modalités pédagogiques**

Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quizz, analyses de bonnes pratiques

#### **Moyens et supports pédagogiques**

Remise du support pédagogique aux stagiaires



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

Un questionnaire préalable ainsi qu'une auto-évaluation d'entrée sont envoyés aux participants en amont de la formation pour mesurer leur niveau de maîtrise et permettre au formateur d'adapter sa pédagogie  
Signature d'un émargement par les participants et le formateur afin de justifier l'assiduité de chacun (émargement électronique)

Recueil à l'oral des besoins par le formateur au démarrage de la formation

Echange en fin de formation entre les participants et le formateur pour valider que la formation a bien répondu aux attentes des participants et que les objectifs pédagogiques ont été atteints

Un questionnaire d'évaluation (auto-évaluation sortie de formation) est envoyé aux participants pour mesurer l'acquisition des compétences à l'issue de la formation

Un formulaire de satisfaction est rempli par les participants à l'issue de la formation pour recueillir leurs satisfactions et mesurer la qualité de la formation assurée.

Une attestation est délivrée à l'issue de la formation